



CONDUITE A TENIR EN CAS DE MORSURE /GRIFFURE D'UN ANIMAL (chien/chat)

38

Vous avez été mordu par un chien ? Une morsure de chien est toujours septique et doit être soignée pour éviter les risques d'infection. Elle nécessite également un suivi vétérinaire de l'animal mordeur (risques tétanique, rabique et infectieux).

PREMIERS SOINS

- **Laver** abondamment la plaie à l'eau courante et au savon le plus rapidement possible
- **Eliminer les corps étrangers** s'il y en a
- **Rincer** abondamment
- **Sécher** la plaie avec une compresse
- Appliquer une **solution antiseptique**
- **En cas de saignement** : comprimer la plaie avec un linge propre



DANS QUELS CAS APPELER LE 15 ?

- Morsure située au **visage**, au **cou** ou au niveau des **organes génitaux**
- **Plaie déchiquetée** ou qui atteint l'os
- **Plaie avec hémorragie** (quelle que soit sa localisation)
- Plaie importante ou **s'accompagnant d'autres symptômes** : douleur, œdème, ganglions, infection...
- **Perte de la sensibilité ou de la capacité de mouvement** du membre blessé



- Vous êtes **immunodéprimés** ou atteint de **diabète**
- Votre **vaccin** contre le tétanos n'est pas à jour
- Vous avez été mordu par un **chien originaire d'un pays étranger** et/ou pouvant avoir été contaminé par la **rage**

Le médecin des urgences décidera de la conduite à tenir vis-à-vis du risque de contamination infectieuse et d'un éventuel protocole de traitement.

PREVENIR LE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Nom :



- Prévenir l'employeur dans les **24 heures** suivant la morsure
- Faire une déclaration d'accident du travail dans les **48 heures**

INFORMER LE MEDECIN DU TRAVAIL

Docteur :



**DANS TOUS LES CAS ANALYSER LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT AVEC LE MEDECIN DU TRAVAIL
AFIN D'EVITER QU'IL NE SE REPRODUISE**

PRINCIPALES ZONNOSES : MALADIES TRANSMISSIBLES A L'HOMME



Maladie des griffes du chat :

La maladie des griffes du chat est une **infection** (transmise par les puces) causée par la **bactérie** *Bartonella henselae* et transmise par morsure ou griffure d'un chat infecté. Une à trois semaines après la morsure ou la griffure, les premiers symptômes (rougeur, ganglions ou pustule) apparaissent autour de la zone blessée. Cette maladie guérit spontanément dans la majorité des cas.

Toxoplasmose :

La toxoplasmose est une **maladie** causée par le **parasite** *Toxoplasma gondii* (parasite qui vit dans l'intestin du chat, et des autres félidés, dont les œufs sont éliminés dans ses selles) et qui se transmet à l'homme au contact d'excréments contaminés du chat mais aussi par l'ingestion de terre ou d'eau souillée, la consommation de viande crue ou pas assez cuite ou encore par un animal lui-même contaminé. Dans plus de 80 % des cas, l'infection est bénigne et passe totalement inaperçue ou provoque de la fièvre et une longue fatigue. Elle est « immunisante », autrement dit : on ne l'attrape qu'une seule fois.



Le parasite peut cependant chez les **personnes immunodéprimées** et les **femmes enceintes** déclencher de graves complications cérébrales, oculaires ou encore pulmonaires. Ce risque concerne également les fœtus : lorsqu'une femme enceinte est infectée, le parasite peut passer la barrière du placenta et entraîner de réels dangers pour le développement du fœtus. Plus elle survient tôt au cours de la grossesse et plus ses conséquences peuvent être sévères ; c'est pourquoi **les femmes enceintes qui ne sont pas immunisées doivent être vigilantes.**

Certaines situations de travail sont interdites pour les femmes enceintes et allaitantes par la réglementation ou doivent être aménagées. Risques biologiques : activités exposant à la rubéole ou à la toxoplasmose si la salariée n'est pas immunisée (article D. 4152-3 du Code du travail).

Le service de santé au travail reste à votre disposition

D'autres maladies peuvent également être transmises à l'homme comme :

- **La teigne** : infection fongique qui se transmet par contact direct avec une peau ou un pelage contaminé,
- **La leptospirose** : maladie bactérienne grave qui se retrouve dans les milieux humides et les eaux stagnantes. Elle est causée par une bactérie présente dans l'**urine des rongeurs**. Les chiens et les personnes peuvent se contaminer par **ingestion d'eau souillée** ou **par contact de leur peau avec la bactérie**. Cette maladie peut être **mortelle** pour le chien comme pour l'homme si elle n'est pas diagnostiquée et traitée à temps. Chez l'homme, la leptospirose provoque en général un syndrome grippal (fièvre, céphalées, douleurs musculaires) puis des symptômes de défaillance multi viscérale, notamment hépatique et rénale,
- **La rage** : maladie mortelle dont le virus est transmissible par la morsure d'un animal infecté. La contraction du virus est fatale en quelques jours, sauf si la vaccination intervient entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Aucun cas de rage humaine n'a été recensé en France depuis 1924.

CENTRE ANTI RABIQUE LE PLUS PROCHE

Si le chien est inconnu (errant ou non retrouvé), contacter le centre anti rabique le plus proche pour adapter la conduite à tenir. Prévenir la mairie et/ou gendarmerie pour prévenir des faits.

Centre Antirabique C. H. U. La Milétrie

Service des Maladies Infectieuses 350, Avenue Jacques Cœur - B.P. 577 86021 POITIERS Cedex

Tél. 05 49 44 38 26 ou 05 49 44 40 04 Fax 05 49 44 45 11

Horaires de réponse : Urgences 24h / 24 (médecin d'astreinte de maladies infectieuses)

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi sur R.V